

A.M.N.
Société à responsabilité limitée
Au capital de 6000 EUROS
Siège social : 23 Avenue Raymond de Veyssière à ECULLY (69130)
Immatriculée au RCS de LYON : 821697505
Numéro SIRET : 821697505

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
LE VINGT JUIN**

Les associés de la société dénommée A.M.N., Société à responsabilité limitée au capital de 6 000,00 € divisé en 300 parts sociales, ayant son siège social à ECULLY (69130), 23 Avenue Raymond de Veyssière identifiée au SIREN sous le numéro 821697505 et immatriculée au RCS de LYON, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation faite par le gérant conformément aux dispositions des statuts.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Alain BERTHELOT, en sa qualité de gérant de ladite société.

ASSOCIES

La SAS DIALEOS représentée par Monsieur Michel LABORIE

La SAS MARCYMAX représentée par Monsieur Alain BERTHELOT

Tous deux présents

Représentant 300 parts sur un total de 300.

Formant la totalité du capital social.

Le président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; ainsi, l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

GERANCE

Démission de Monsieur Michel LABORIE en sa qualité de gérant, avec effet au jour de la cession ci-après visée, sans indemnité.

CESSION DE PARTS SOCIALES

Autorisation de la cession de la totalité des parts sociales appartenant à la SAS DIALEOS au profit de la SAS MARCYMAX aux charges et conditions indiquées dans le projet transmis aux associés.

POUVOIRS

Approbation des pouvoirs donnés à Monsieur Alain BERTHELOT, avec faculté de délégation et de substituer, à l'effet d'effectuer toutes opérations nécessaires à la mise en œuvre desdites résolutions, de signer tous actes sous signature privée ou authentiques et tous documents relatifs aux résolutions adoptées.

DELIBERATIONS

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée divers documents.

Le président indique que, conformément aux dispositions réglementaires, tous les documents nécessaires à l'information des associés ont été tenus au siège social à la disposition des associés qui ont pu en prendre connaissance ou copie.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et déclare la discussion ouverte.

Diverses explications sont échangées entre les membres de l'assemblée et le président répond aux questions qui lui sont posées.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

RESOLUTIONS

1) CONCERNANT LA GERANCE

Est soumise au vote la démission de Monsieur Michel LABORIE.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2) CONCERNANT LA CESSIION DE PARTS SOCIALES

Est soumise au vote de l'assemblée l'autorisation de cession de parts sociales par la SAS DIALEOS au profit de la SAS MARCYMAX.

La SAS MARCYMAX deviendra seule associée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3) RESOLUTION CONCERNANT LES POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur Alain BERTHELOT, à l'effet d'effectuer toutes opérations nécessaires à la mise en œuvre desdites résolutions, de signer tous actes sous signature privée ou authentiques et tous documents relatifs aux résolutions adoptées et d'accomplir toutes les formalités légales avec faculté de se substituer et avec faculté de délégation en cas d'empêchement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et tous les associés ou leurs mandataires.

Ce procès-verbal sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

